

Programme de Formation

Maçon en Voirie et Réseaux Divers

TP-00104m08



PRE-REQUIS:

Age : 18 ans minimum

Bonne condition physique

Aptitude au travail en extérieur et au port de charges

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Réaliser des travaux d'assainissement (Travaux en fouilles, travaux à proximité des réseaux, réglage et niveau, pose réseaux unitaires...),
- Effectuer des branchements (Pose antenne PVC/Béton, Perforation béton et PVC),
- Poser des Bordures (Alignement et niveau, pose et bétonnage, joints),
- Compacter (règles de l'art, utilisation de matériel de compactage, entretiens),
- Réaliser des pavages béton (implantation, préparation fond de forme, pose de brique de sol et coupes, sablage et joint).
- Obtenir les CACES A et F (engins de chantier)
- Participer à la mise en sécurité d'un chantier de voirie et réseaux
- Réaliser les implantations secondaires et les relevés d'ouvrages de voirie et de réseaux divers
- Exécuter les terrassements manuels, avec utilisation éventuelle du brise-béton, ou suivre
- Le terrassement mécanique des fouilles pour bordures, caniveaux, pavés et dalle
- Poser des bordures et des caniveaux
- Poser des pavés (béton et pierre naturelle) et des dalles béton
- Sceller des fontes de voirie

VALIDATION

Certificat Sauveteur Secouriste du Travail (SST)
Habilitations HF/BF
CACES R482® A - F
Gestes et postures
AIPR Opérateur
Pasi®
Titre professionnel « **Maçon en voirie et réseaux divers** »

Durée :

567 heures

Modalité et délai d'accès :

Pré-requis : Savoir lire et écrire. Pour les délais d'accès, contacter le service administratif.

Tarifs :

Non précisé - veuillez contacter le service administratif pour plus de détails.

Module	Intitulé	Durée
Réaliser les travaux de préparation et réaliser les couches structurantes d'une voirie	Effectuer les opérations préalables aux interventions en sécurité sur un chantier d'un aménagement urbain ou rural	140 heures
	Réaliser les implantations secondaires des ouvrages de voirie et de réseaux	
	Suivre les terrassements et le réglage mécanique de couches structurantes de voiries ou le remblaiement de tranchées	
	Régler manuellement des couches structurantes d'une partie de voirie	
	Compacter des couches structurantes d'une partie de voirie ou le remblai d'une tranchée de faible profondeur	
Construire des ouvrages de petite maçonnerie et poser des éléments manufacturés de voirie	Construire des petits ouvrages maçonnés d'un aménagement urbain ou rural	147 heures
	Poser des pavés et des dalles manufacturées	
	Réaliser un dallage béton pour un ouvrage de voirie d'un aménagement urbain ou rural	
	Mettre en œuvre des produits manufacturés de type bordures, caniveaux	
Construire les réseaux enterrés de faible profondeur en tranchée ouverte	Poser les gaines, les fourreaux et les chambres de tirage pour les réseaux courant faible	140 heures
	Poser les gaines et les chambres de tirage pour les réseaux courant fort	
	Poser un collecteur d'eaux pluviales et réaliser les branchements	
Compétences transversales	Communiquer efficacement. Travailler en équipe. Respecter les règles de sécurité et les procédures.	28 heures

CACES® R482	<p>Connaitre les règles de sécurité, la réglementation la technologie des engins</p> <p>Evoluer, réaliser des tranchées, charger un camion en sécurité</p>	35 heures
Sauveteur Secouriste du Travail	Être capable d'intervenir en cas d'accident / connaitre les bases de la prévention	14 heures
Gestes et Postures	Prévenir les accidents du travail par des gestes adaptés et réduire les tensions musculaires au poste de travail : port de charges	7 heures
Habilitation Electrique HF/BF	Savoir appliquer les règles de sécurité électrique sur chantier	7 heures
AIPR	<p>Autorisation d'intervention à proximité des réseaux</p> <p>Personnel Opérateur</p> <p>Connaitre les règles de sécurité liées aux travaux à proximité des réseaux</p>	7 heures
PASI BTP®	Être capable d'appréhender les risques principaux et communs aux activités du BTP pour travailler en sécurité à son poste sur un chantier	14 heures
Préparation et Validation du Titre Professionnel	Réalisation du DSPP	28 heures
	Validation des acquis pas un jury professionnel	

Taux d'Obtention des Certifications Proposées

100% en 2023

Modalités pédagogiques

Exposés, apports pratiques, échanges. Une documentation est remise à chaque stagiaire.

Validation de Blocs de Compétences

Le titre professionnel visé peut être obtenu entièrement ou partiellement avec un ou plusieurs CCP du Titre, avec validation des acquis par un jury professionnel.

CCP 1 – Réaliser les travaux de préparation et réaliser les couches structurantes d'une voirie

CCP 2 – Construire des ouvrages de petite maçonnerie et poser des éléments manufacturés de voirie

CCP 3 – Construire les réseaux enterrés de faible profondeur en tranchée ouverte

Equivalences et Passerelles

Sans objet

Suite de Parcours et Débouchés

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- les entreprises de travaux publics des domaines de la route ou des réseaux enterrés ;
- les entreprises de bâtiment et de travaux publics (terrassément, construction et rénovation de voiries ; aménagements urbains, assainissement, réseaux de télécommunications) ;
- les services de voirie des collectivités locales.

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- compagnon voiries et réseaux divers, compagnon routier, maçon voiries et réseaux divers ;
- ouvrier en voiries, ouvrier voiries et réseaux divers, ouvrier routier ;
- paveur, paveur-bordureur, poseur de bordures et caniveaux, poseur de voies ferrées, régaleur sur voiries ;
- agent d'exploitation des routes, agent d'entretien de la voirie et des réseaux divers, agent d'exploitation de la voirie et des réseaux divers, agent de maintenance de la voirie et des réseaux divers.

Le taux d'insertion global à 6 mois est de 81 %

Le taux d'insertion dans le métier visé à 6 mois est de 33% et de 80% à 2 ans

FICHE EMPLOI TYPE

Le Maçon en voirie et réseaux divers (Maçon VRD) réalise des ouvrages dans le cadre de projets de création ou d'un aménagement urbain et rural de type :

- viabilisation de lotissement ;
- réfection d'infrastructures comprenant la démolition et reconstruction de voiries, parkings, piétonniers, etc. ;
- embellissement des espaces publics ;
- construction de la partie génie civil des réseaux de distribution courants forts (électricité et éclairage public) ;
- construction de la partie génie civil des réseaux de distribution des courants faibles (réseaux de télécommunication, fibre optique, signalisation urbaine, etc.) ;
- la réalisation des collecteurs et branchements permettant l'évacuation des eaux pluviales (grille, avaloir, etc.).

L'ensemble de ces opérations est assimilable à des missions de services publics, afin de garantir à l'ensemble de la population, des infrastructures de qualité. D'un point de vue environnemental et économique, elles permettent ainsi d'améliorer le cadre de vie de tous les usagers. A partir de plans ou schémas et des directives orales du responsable de chantier, il intervient pour effectuer la mise en place de la signalisation de chantier et de dispositifs de sécurité. Il procède à la mise en place des repères d'implantations secondaires. À la suite de quoi, il assiste les engins lors de la démolition de chaussée et du terrassement, puis réalise les finitions manuellement. Pour la pose des réseaux, chambres ou regards, il guide les engins de terrassement lors de l'ouverture des tranchées et met en place les dispositifs de protection (blindage et/ou boisage). Ensuite, il tire les gaines et fourreaux permettant la mise en place des câbles réseaux secs courants forts et courants faibles enterrés. Il pose le collecteur principal d'eaux pluviales, met en place les regards de visite, scelle les fontes de voirie et effectue les branchements (avaloirs, grilles, etc.). Il construit des petits ouvrages d'embellissement urbain, tels que des bacs à fleurs, des murets, etc. Il réalise des ouvrages coulés en place plus spécifiques, tels que des massifs pour candélabres, des plots de fondations de panneaux de signalisation verticale ou de structure permettant d'installer des stations de vélos, etc. Il pose les bordures, les caniveaux et les pavés en pierres naturelles ou en béton. Il réalise les dallages de voirie en béton suivant la finition demandée (taloché, balayé, désactivé, etc.). Il veille constamment à la propreté de son environnement de travail et nettoie et entretient son matériel. L'activité se mène en équipe, sur des chantiers souvent en milieu urbain ou sur des zones encore vierges lors de la viabilisation de parcelles (création de lotissements, plateformes industrielles). Les travaux confiés sont réalisés à partir des consignes données par le responsable de chantier. La nature et l'importance des travaux, les plannings des chantiers et les conditions météorologiques conduisent parfois à des adaptations d'horaires. Le Maçon VRD est soumis aux conditions climatiques (froid, pluie, vent, chaleur). La prise de poste et le retour de fin de journée se font généralement au centre de travaux ou au dépôt de l'entreprise. Les chantiers éloignés induisent des déplacements dont la fréquence et la durée dépendent de l'activité et de la spécialisation de l'entreprise. Certains matériaux sont utilisés avec précautions (colles, solvants, ciments, etc.). Le Maçon VRD exploite les manuels d'utilisation des constructeurs et les préconisations des fabricants pour la mise en œuvre des matériels et des produits. Le Maçon VRD en tant qu'acteur clé sur les chantiers de travaux publics joue un rôle essentiel dans la préservation de l'environnement et la réduction énergétique. Sous les directives de l'encadrement, il contribue à optimiser les pratiques de construction, la réduction des déchets, adopte des pratiques plus durables avec pour effets des impacts positifs sur l'environnement et l'économie, améliorant ainsi la qualité de vie de tous les usagers. En effet, ses activités sont assimilables à des missions de service public qui visent à garantir des infrastructures de qualité pour l'ensemble de la population. Très tôt, il est sensibilisé et informé des meilleures pratiques à adopter en matière de construction durable, de préservation de l'environnement et de sécurité au travail. Cela inclut l'utilisation responsable des ressources, telles que les matériaux recyclés ou à faible empreinte carbone, la gestion responsable des ressources naturelles, par la mise en place de techniques de construction respectueuses de l'environnement qui limitent les perturbations des écosystèmes locaux lors de la réalisation de ses travaux. Il contribue à son niveau à protéger l'environnement sur les chantiers de travaux publics sur lesquels il évolue, notamment en sensibilisant ses collègues, avec qui il peut partager son expertise et encourager l'adoption de bonnes pratiques environnementales. Son engagement et son implication sont cruciaux pour réduire l'impact négatif de ses travaux. Le Maçon VRD connaît les risques professionnels (bruit, coupures, chutes, etc.), les identifie dans ses situations de travail et met en œuvre les mesures de protection collective et individuelle visant à supprimer, limiter ou éviter l'exposition au danger. Il sait identifier les risques potentiels tels que la présence de matériaux et produits contenant de l'amiante identifiés dans tout document approprié (repérage amiante avant travaux, plan de récolement, autres documents) ou la présence de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante. Il exerce l'activité dans le respect des règles de sécurité collective et individuelle (et, s'il existe, en application du PPSPS, sinon du plan de prévention).

Lors d'interventions rentrant dans le champ de travaux dits d'urgence (réparations de réseaux d'eaux pluviales, affaissement routier, etc.), tels que définis dans les textes relatifs à la réforme anti-endommagement des réseaux, le Maçon VRD doit être titulaire d'une Attestation d'Intervention de Proximité des Réseaux (AIPR), niveau opérateur, délivrée par son employeur conformément aux dispositions de l'article R.554-31 du Code de l'environnement et des articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié. Par ailleurs dans certaines situations professionnelles, une autorisation de conduite d'engins autoportés ainsi qu'une habilitation électrique délivrée par le responsable de l'entreprise peuvent être nécessaires.